

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT HUIT FEVRIER,**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 21 février 2022

**Présents** : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Géraldine BERNARD.

**Absent excusé** : Sébastien GUTTON.

**Secrétaire de séance** : Olivier PIECHON

---

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les crédits ouverts, s'agissant des dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice, sont automatiquement reconductibles sur l'exercice suivant. Toutefois, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, cet article précise que le Maire peut, après autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2022 dans la limite du quart des crédits du budget d'investissement (hors remboursement en capital des annuités d'emprunt) de l'année précédente.

Soit : Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 1 208 081 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 302 020 € (25% x 1 208 081 €).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Mme Géraldine BERNARD à 20h25

**DELIBERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE POUR LE LAND ART**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a initié le projet LAND ART « Le Tacot, Voyage éphémère » et que l'association « Le P'tit Alanqué » s'est portée volontaire pour l'aider à suivre l'appel à projet, notamment pour choisir les 5 artistes qui seront exposés.

L'édition 2022 porte sur la création de 5 œuvres d'art qui seront réparties le long d'un sentier empruntant le passage d'une ancienne voie ferrée.

Cet événement est avant tout un projet de territoire qui se veut pérenne, de rayonnement national, pour s'adresser à tous les publics, avertis ou non avertis. Les œuvres seront implantées en des lieux favorisant une mise en scène de la nature environnante.

Le festival « Le Tacot, Voyage éphémère » a pour principal objectif de :

- Sensibiliser les publics à l'art contemporain ; à notre patrimoine vert et historique ;
- Sublimier le territoire au travers de la création d'œuvres contemporaines ;
- Renforcer le développement de la culture et du tourisme en Pays Mornantais et Monts du Lyonnais.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention tripartite entre la commune, l'association « le P'tit Alanqué » et avec chacun des 5 artistes qui seront choisis pour cette édition.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention rédigée par le groupe de travail et demande au conseil municipal l'autorisation à la signer.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ; abstention de M Olivier PIECHON

**DELIBERATION : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE**

Suite aux différentes propositions reçues pour l'acquisition du matériel informatique de la médiathèque, le groupe de travail propose de retenir propositions des fournisseurs UGAP et LDLC pour un montant de 6 130 € HT. Ce montant est susceptible d'être financé à 40% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte les propositions des fournisseurs UGAP et LDLC pour un montant prévisionnel de : 6 130 € HT et adopte le plan de financement suivant :

- Subvention DRAC 40 %	2 452.00 €
- Autofinancement	3 678.00 €
TOTAL	6 130.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

**DELIBERATION : RIFSEEP GRADE DE REDACTEUR**

Monsieur le Maire expose que suite à la création d'un poste de rédacteur pour occuper le poste de secrétaire générale, il y a lieu d'ajouter le RIFSEEP correspondant à ce grade.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le grade de rédacteur, de proposer un nouveau groupe de fonction et de retenir le montant suivant pour l'IFSE (part fixe) :

Catégorie	Groupe de fonctions	Fonction concernée	Montant annuel maximum
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux			
B	G1	Secrétaire de mairie	5 700 €

et de retenir le montant suivant pour le CIA (part variable) :

Catégorie	Groupe de fonctions	Fonction concernée	Montant annuel maximum	Pourcentage de variation
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux				
B	G1	Secrétaire de mairie	2 380 €	De 0 à 100%

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

**DELIBERATION : PROLONGATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) « CENTRES VILLAGES » DU PAYS MORNANTAIS**

Le troisième Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays Mornantais a débuté en janvier 2019 pour une durée de 3 ans. Il est construit autour de 3 axes d'intervention :

- Agir en cœur de village pour diversifier l'offre de logement
- Améliorer le logement des propriétaires occupants à revenus modestes
- Repérer, prévenir et accompagner les copropriétés fragiles ou en difficultés

Au vu du bilan intermédiaire réalisé, l'action concernant l'accompagnement des propriétaires occupants dans leurs travaux de rénovation énergétique est efficace (malgré les interruptions liées à la crise sanitaire), ainsi que, dans une moindre mesure, les travaux d'adaptation des logements. En revanche, le conventionnement de logements à loyers maîtrisés peine à se concrétiser.

Le PIG arrivant à échéance fin 2021, il a été prolongé jusqu'en septembre 2023 pour deux raisons :

- Proroger le PIG sur la même temporalité que l'OPAH-RU en cours afin de permettre un alignement de nos dispositifs auprès de nos ménages et de laisser le temps de construire un futur dispositif d'amélioration de l'Habitat en lien avec le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Rattraper le retard pris dans la réalisation des objectifs vis-à-vis des restrictions liées à la crise sanitaire.

Les communes s'étant engagé, sur la durée initiale du PIG, à délivrer des aides supplémentaires aux habitants, il est proposé aujourd'hui de poursuivre ces aides dans le cadre de ce Programme d'Intérêt Général « Centre-villages », et que la commune de Rontalon s'engage à poursuivre sa participation financière sur les thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements à la perte de mobilité
- Conventionnement des logements à loyer maîtrisés.

Les critères d'éligibilité et d'octroi des aides financières attribuées par la commune sont définis dans des règlements d'intervention propres à chaque type d'aide.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE :**

LOT	DESIGNATION	Entreprises retenues	Offres H.T	Offres T.T.C	Budget HT	Budget TTC
Lot N°01	DÉMOLITION	FONT TP	10 464,00 €	12 556,80 €	14 650,00 €	17 580,00 €
Lot N°02	TERRASSEMENT	FONT TP	54 489,26 €	65 387,11 €	62 213,71 €	74 656,45 €
Lot N°03	GROS ŒUVRE	PAILLASSEUR ET FRERE	106 142,70 €	127 371,24 €	77 526,18 €	93 031,42 €
Lot N°04	CHARPENTE (local voirie)	BUISSON FRERE	7 219,49 €	8 663,39 €	9 335,90 €	11 203,08 €
Lot N°05	CHAPENTE-COUVERTURE METALLIQUE (auvent SAS)	CSL	12 521,00 €	15 025,20 €	15 000,00 €	18 000,00 €
Lot N°06	ÉTANCHEITÉ	SOLOSEC	21 922,50 €	26 307,00 €	25 546,02 €	30 655,22 €
Lot N°07	MENUISERIES EXTERIEURES	CSL	20 599,00 €	24 718,80 €	15 450,00 €	18 540,00 €
Lot N°08	FACADES	EBS	4 742,50 €	5 691,00 €	6 083,00 €	7 299,60 €
Lot N°09	CLOISON-DOUBLAGE-PLAFOND	LARDY	10 954,34 €	13 145,21 €	13 236,38 €	15 883,66 €
Lot N°10	PEINTURE	LARDY	5 766,22 €	6 919,46 €	8 511,99 €	10 214,39 €
Lot N°11	CHAPE ISOLATION	SELIFIDA	7 344,70 €	8 813,64 €	10 660,20 €	12 792,24 €
Lot N°12	CARRELAGE FAIENCE	SELIFIDA	4 280,13 €	5 136,16 €	4 476,42 €	5 371,70 €
Lot N°13	REVETEMENT DE SOL SOUPLE	LE SERPENT	6 184,50 €	7 421,40 €	9 750,00 €	11 700,00 €
Lot N°14	MENUISERIES INTERIEURES	DUPIN THEVENON	4 393,00 €	5 271,60 €	4 720,00 €	5 664,00 €
Lot N°15	SERRURERIE	CSL	21 253,20 €	25 503,84 €	15 221,50 €	18 265,80 €
Lot N°16	PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE	GAUDIN	15 493,40 €	18 592,08 €	22 976,00 €	27 571,20 €
Lot N°17	ÉLECTRICITÉ CFO/CFA-VMC	ECOL	14 559,80 €	17 471,76 €	19 253,24 €	23 103,89 €
Lot N°18	ESPACE VERT ET CLOTURE	LOT INFRUCTUEUX				
		<b>Total</b>	<b>328 329,74 €</b>	<b>393 995,69 €</b>	<b>334 610,54 €</b>	<b>401 532,65 €</b>

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### **Commission Fleurissement :**

M Michel JOYAUX explique que les choix de végétaux se porteront de plus en plus vers des espèces vivaces et des petits arbustes (moins d'entretien, moins d'arrosage...). L'élagage des arbres est en cours et permettra de récupérer plusieurs remorques de broyas pour les massifs communaux.

Il renouvelle la problématique du stationnement dans le village en générale (aucun respect de la zone bleue) et notamment devant le local technique communal. Des procès-verbaux seront dressés.

## QUESTIONS DIVERSES :

**DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE :** Suite au conseil municipal de janvier au cours duquel le Lieutenant BRUYAS était venu présenter le dispositif de Participation Citoyenne, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont favorables à la mise en place de ce dispositif. La majorité souhaite qu'une réunion publique soit organisée pour informer les habitants et lancer la démarche.

**SITOM - COLLECTE DES BIO DECHETS :** Suite à l'évolution de la réglementation sur la collecte des bio déchets en 2023, le SITOM propose d'accompagner les communes. A cette échéance, l'intégralité des bio déchets devra être triée, y compris ceux des ménages. La commune est concernée et devra se soumettre à cette règle pour la cantine scolaire. Mme DIAZ est invitée à faire le point avec la personne en charge de la cantine sur le volume que cela représente.

**GUERRE EN UKRAINE :** Mme Géraldine BERNARD demande si des actions sont organisées pour l'aide aux Ukrainiens. Monsieur le Maire explique que le sujet sera débattu en conseil communautaire et qu'une action commune sera certainement proposée.

**NUISANCES PIGEONS :** De nombreux pigeons ont élu domicile dans le coeur du village et notamment sur les toitures de l'église. Les fientes de pigeons endommagent les chêneaux, le mobilier urbain...Les personnes qui subissent des désagréments sont invitées à se faire connaître en mairie afin d'identifier toutes ces nuisances et de trouver une solution pour pallier à ces nuisances.

**COMMEMORATION DU 19 MARS à 17h30 :** Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la commémoration du 19 mars en souvenir et en recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Départ de la place de l'église à 17h30.

---

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21H30